



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 12/ 07/2023

Communiqué de presse

Soutien aux commerçants touchés par les émeutes

Dans la nuit du 29 au 30 juin, les émeutiers ont commis de nombreuses dégradations, notamment à Montauban, où cela s'est traduit par le saccage de la Médiathèque municipale, de la brasserie attenante et du magasin ALDI. C'est en réponse à ces actes inadmissibles que Vincent ROBERTI, préfet de Tarn-et-Garonne, accompagné de Jean-Michel POUX, directeur départemental des finances publiques (DDFIP), mais aussi des services de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de l'URSSAF, a tenu une conférence de presse le 11 juillet 2023 dans l'un des commerces dégradés lors des émeutes afin de témoigner son soutien aux commerçants touchés par les violences urbaines, et de présenter les mesures mises en place par l'Etat.

Ces mesures sont de trois ordres :

- **d'ordre fiscal et social** : les entreprises en difficulté peuvent solliciter, auprès du Conseiller départemental aux entreprises en difficulté de la DDFIP, un report des charges sociales et fiscales voire une annulation à titre exceptionnel pour les commerçants les plus touchés. Les commerçants indépendants ont la possibilité de demander une modulation à la baisse du taux d'imposition sur le revenu.
- sur le plan des **indemnisations** : de concert avec les banques et assurances, le gouvernement étudie la possibilité de prolonger le délai de déclaration de sinistres de 5 à 30 jours, de réduire le montant des franchises sur les indemnisations pour les petits commerçants indépendants les plus touchés, et d'accélérer les processus d'indemnisation.
- enfin, les entreprises affectées peuvent recourir à **l'activité partielle** sur le fondement du caractère exceptionnel des événements, et sont invitées à ce titre à se rapprocher de la DDETSPP.

Les commerces ont été autorisés à ouvrir de manière exceptionnelle leurs portes le dimanche 9 juillet dernier pour compenser partiellement la perte du chiffre d'affaires subie pendant la période des émeutes. À cet égard, la date de fin des soldes est repoussée d'une semaine, du 25 juillet au 1^{er} août.

Pour plus d'informations : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actualites/Commerces-degrades-les-mesures-destinees-aux-professionnels-impactes>